

**S.M.A.V.A.S.**  
Rue Renard – Bât. CCAC  
51800 SAINTE MENEHOULD  
Tél : 03 26 60 37 15

---

**Travaux d'entretien de l'Aisne amont 2017**  
**Invitation à la réunion de reprise des travaux 2017**

---

**Personnes conviées** : Cf. Liste jointe

**Communes concernées** : BEAULIEU-EN-ARGONNE, BRIZEAUX, EVRES, FOUCAUCOURT-SUR-THABAS, LISLE-EN-BARROIS, PRETZ-EN-ARGONNE, REMBERCOURT-SOMMAISNE, SEUIL-D'ARGONNE, VAUBECOURT, WALY.

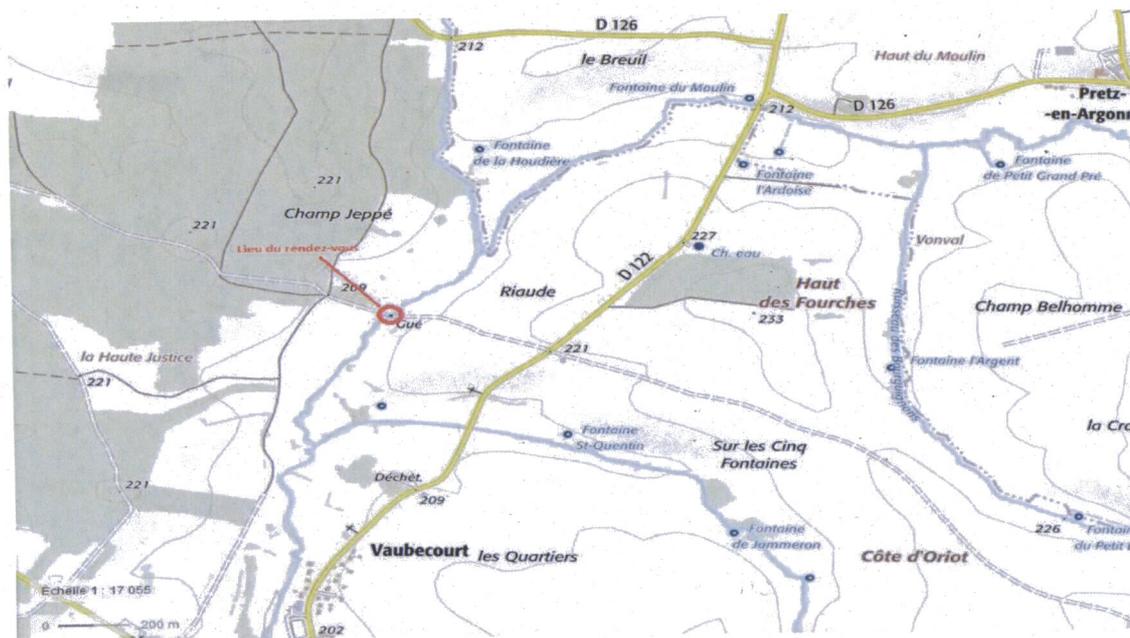
**Objet de la réunion** :

La réunion aura pour but de prévenir de la reprise des travaux d'entretien de l'Aisne amont exécutés par l'Association VITRY-SYNERGIC sur le tronçon A-2017.

Cette réunion aura notamment pour but de rappeler que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général validée par arrêté préfectoral n°2017-2438 du 10 Novembre 2017.

**Rappel** :

1. Pour rappel, les travaux d'entretien ont été décalés à plusieurs reprises eu égard aux conditions météo et aux débordements ne permettant pas de réaliser les interventions. Les travaux ont été stoppés en novembre 2017 au niveau du passage à gué localisé sur la carte ci-dessous (*lieu de rendez-vous de la dernière réunion de suivi de chantier*).



2. Qui plus est, ces travaux sur le tronçon n°1, avaient été autorisés jusqu'au 15 décembre 2017 par dérogation exceptionnelle, accordée par les services de la Direction Départementale des Territoires de la Meuse et de l'Agence Française pour la Biodiversité de la Meuse, pour intervenir uniquement sur la végétation présente en berge.
3. Concernant la reprise des travaux, il est important de rappeler que les interventions prévues dans le lit mineur sont autorisées uniquement à partir du 25 mars, soit 15 jours après l'ouverture de la pêche à la Truite (comme l'exige la Fédération de pêche de la Meuse). Concernant les opérations d'abattage et de recépage en berge, ces dernières sont autorisées jusqu'au 1<sup>er</sup> avril. Au-delà, elles devront reprendre le 15 juillet hors secteur zone Natura2000 et à partir du 15 août jusqu'au 30 octobre dans la zone Natura2000.
4. **Par conséquent, la reprise des travaux devra être effectuée jusqu'au 1<sup>er</sup> avril concernant les opérations d'abattage et reprendront au plus tôt le 15 juillet sous couvert de l'autorisation de la DDT et de l'AFB de la Meuse. Concernant les opérations dans le lit mineur, ces dernières pourront débuter à partir du 25 mars concernant les aménagements de diversification et épis déflecteurs.**
5. Enfin, les travaux s'étant arrêtés au niveau du passage à gué et ayant noté des opérations à reprendre lors du dernier suivi de chantier 2017, la réunion permettra de faire un bilan des opérations à reprendre sur l'amont et celles à réaliser à l'aval dans la traversée de VAUBECOURT.

#### **Décisions :**

- I. Les travaux reprendront à partir de la date de la réunion d'information, soit du 19 mars, si les conditions météo sont réunies pour permettre à l'entreprise d'intervenir jusqu'au 1<sup>er</sup> avril.
- II. Les travaux pourront se poursuivre sur le secteur du tronçon B-2018 comme initialement prévus dans le contrat de marché public et comme programmés dans le plan de gestion validé par la D.I.G. Ces opérations tiendront compte des délais et autorisations d'intervenir fixés par la réglementation et les préconisations du plan de gestion validé par l'AFB et la DDT.
- III. La réunion de reprise de chantier sera tenue sur la commune de VAUBECOURT de manière à présenter, aux personnes présentes, les travaux qui sont prévus dans la traversée urbaine et ceux qui restent à terminer en amont. Cette réunion permettra également de prendre les remarques et les avis des riverains et de toutes personnes intéressées.

#### **Date et lieu de la prochaine réunion de chantier :**

**Lundi 19 Mars 2018, à 13h30**  
**Sur le pont de l'Aisne, Route départementale D2**  
**Dans la commune de VAUBECOURT**

Il est demandé :

- Aux maires des communes de bien vouloir afficher cette invitation sur le panneau d'affichage municipal, d'avertir les présidents des associations foncières présentes sur leur territoire et de les inviter à cette réunion, ainsi que les présidents d'associations locales de pêche.
- Aux délégués d'avertir le plus grand nombre possible de riverains, de les inviter à la réunion d'information et aux réunions hebdomadaires de chantier.

Les relevés de travaux 2017 sont consultables en ligne et téléchargeables à l'adresse suivante :  
[www.marne.chambre-agriculture.fr/travaux-rivieres/](http://www.marne.chambre-agriculture.fr/travaux-rivieres/)

Vous pouvez également joindre le technicien de la C.A.T.E.R. pour l'envoi des plans.

Ou simplement accessible en flashant le code ci-dessous :



[www.marne.chambre-agriculture.fr/travaux-rivieres/](http://www.marne.chambre-agriculture.fr/travaux-rivieres/)

**Le technicien de la CATER**

Emmanuel GODIN

**Cellule d'Assistance Technique  
à l'Entretien des Rivières (C.A.T.E.R)**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MARNE  
CS 90525 - 51009 CHALONS en CHAMPAGNE  
Tél : 06.47.78.86.71 Fax.03.26.64.95.00

**VITRY SYNERGIC**  
40 av. Jean Jaurès  
51 300 VITRY LE FRANCOIS  
Tél : 03.26.74.70.41 Fax : 03.26.74.93.92